



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 092-2024

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LE STATIONNEMENT D'UNE NACELLE

Arrêté n°2024-037A

Le maire de Montauban de Luchon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants,
Vu la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de Mme Christelle PAUTREL en date du 25 juin 2024 pour le stationnement d'une nacelle durant des travaux de peinture,
Considérant qu'il convient de définir les conditions du stationnement de ladite nacelle sur le domaine public.

ARRÊTE

Article 1 : Mme Christelle PAUTREL est autorisée temporairement à stationner une nacelle sur la zone définie en rouge en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du mercredi 26 juin 2024 entre 8 h et 20 h.

Article 3 : Le demandeur s'engage à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

Article 4 : Le demandeur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Il devra également se conformer aux prescriptions ci-après :

- Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours ;
- Maintenir un passage d'au moins un mètre vingt pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite et des piétons sur le domaine public ;
- Maintenir libre une partie du parking pour permettre le stationnement.

Article 5 : Le Maire, le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Montauban de Luchon,
Le 25 juin 2024.

Le Maire,
Claude CAU.

Télétransmis en Préfecture le 25/06/24

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 25/06/24

Notifié à l'intéressé le 25/06/24



Annexe

